



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 13 juillet 2018

Campagne nationale de prévention des accidents liés aux sports d'été saison 2018 « *Pour un été sportif en toute sécurité* »

Première destination touristique mondiale, la France dispose du plus grand domaine de montagne au niveau européen et d'un littoral long de plus de 5000 kilomètres. Chaque année, les activités sportives pratiquées en montagne et en milieu aquatique suscitent un réel engouement et ne cessent de se diversifier. La montagne reste néanmoins un milieu exigeant qui expose les pratiquants, jeunes ou moins jeunes, avertis ou simples amateurs, à différents types d'accidents. Il en est de même pour la mer, les lacs, les rivières ou les piscines.

Chaque été, on recense ainsi plus de 6500 interventions des services de secours en montagne (dont près de la moitié concerne des personnes pratiquant la randonnée pédestre) et plus de 1200 noyades accidentelles (dont la moitié en mer). Les conditions météorologiques, un équipement mal adapté, une activité physique ou sportive insuffisamment préparée sont autant de facteurs qui peuvent mettre en danger la vie des vacanciers.

Pour la saison estivale 2018, les ministères des Sports, de l'Intérieur, et de l'Économie et des Finances s'associent pour renouveler la campagne nationale de prévention des accidents liés aux sports d'été.

Le site internet dédié www.preventionete.sports.gouv.fr propose notamment de nombreux conseils, vidéos et documents de prévention destinés à toutes celles et ceux qui souhaitent pratiquer une activité sportive cet été, que ce soit en montagne, en bord de mer, rivières ou lacs.

Des mémentos prévention - « **Pour que la montagne reste un plaisir** » et « **Se baigner sans danger** » - seront également disponibles tout au long de l'été en français, en anglais et en espagnol dans les offices de tourisme, les syndicats d'initiative, les bureaux des guides... ainsi qu'en téléchargement.

Le ministère des Sports et ses partenaires ont réalisé le **C.O.D.E. de la montagne été** et le **C.O.D.E. de la plage, des lacs et rivières**, des guides ludiques qui rappellent les bons comportements à adopter lors de la pratique d'une activité sportive en montagne ou en milieu aquatique. En outre, des affiches rappelant les règles de sécurité liées à certaines pratiques, notamment le VTT de descente, le surf et le stand up paddle, seront diffusées sur les lieux de vacances.

Mis en œuvre par le ministère des Sports, le dispositif Suricate permettra aux vacanciers d'être acteur de la qualité de leurs sites de pratique en signalant tout problème qu'ils pourraient rencontrer sur leur itinéraire, site ou espace de pratique de sports de nature : www.sentinelles.sportsdenature.fr.

Enfin, les ministères des Sports, de la Solidarité et de la Santé, de l'Intérieur et de la Transition écologique et solidaire, soutiennent l'enquête Noyades 2018 menées par Santé Publique France. Cette enquête, qui sera réalisée du 1^{er} juin au 30 septembre 2018, a pour objectif de recenser et décrire les noyades de tout type survenues au cours de l'été 2018 pour adapter les actions de prévention.

Retrouvez l'ensemble des outils de communication liés à la campagne nationale de prévention des accidents liés aux sports d'été sur le site www.preventionete.sports.gouv.fr

Contact :

Anne MENDRAS – anne.mendras@sports.gouv.fr – 06 32 26 33 89